

Allocution vidéo à enregistrer le 7 mars

Bonjour à toutes et à tous,

Le Conseil Constitutionnel vient de livrer la liste des 11 candidats éligibles au 1er tour de l'élection présidentielle du 10 avril 2022. Il a également donné la liste de 50 candidats déclarés inéligibles et qui n'auront donc pas l'autorisation de se présenter à ce scrutin, ni au suffrage des citoyens français.

Je fais partie de ces 50 citoyens déclarés inéligibles pour cette élection présidentielle, en raison du fait que je n'ai reçu que 2 parrainages d'élus au lieu des 500 requis par la loi organique du 25 avril 2016.

Une courte période pré-électorale « dite » officielle d'un mois s'ouvre maintenant durant laquelle les 11 candidats adoubés par le groupe restreint des maires (et de quelques autres élus), vont nous présenter sur les médias publics leurs programmes au demeurant fort peu dissemblables les uns des autres, tout au moins sur les fondamentaux des enjeux sociétaux à venir.

Pour ma part, et bien que déclaré inéligible, je n'en continuerai pas moins à faire campagne en diffusant chaque jour une chronique vidéo de courte durée, notamment par l'intermédiaire de mon blog politique personnel « demain-la-decroissance.com ».

Dans ces chroniques quotidiennes, je m'attacherai à livrer une analyse critique et argumentée de chacun des programmes proposés par les 11 candidats adoubés en démontrant méthodiquement l'affirmation énoncée précédemment : c'est à dire que tous ces programmes sont identiques sur l'essentiel.

Dès lors une question se pose : pour qui voter le 10 et le 24 avril ? La réponse est simple : pour personne.

C'est pourquoi j'appelle fermement, résolument et dès aujourd'hui à l'abstention.

J'appelle également tous les candidats déclarés inéligibles par le Conseil constitutionnel à faire de même et ce afin de faire de l'abstention, désormais, un outil stratégique majeur pour l'avènement de la vraie démocratie

L'abstention !

Une mise au point s'impose sur le sens précis du terme *abstention* et, par voie de conséquence, ouvre la voie à une véritable, et nouvelle, *théorie politique de l'abstention* .

Au niveau lexical, toutes les définitions du substantif « abstention » et du verbe « s'abstenir » concordent pour désigner l'acte de « ne pas faire quelque chose de prévu ». Or, en matière de consultation électorale il est bien clair que tous les citoyens sont conviés à effectuer librement un choix nominatif et que tous ceux qui n'effectuent pas ce choix de leur propre volonté s'abstiennent et sont des abstentionnistes, quelque soit la motivation de leur non-choix, et quel que soit également la procédure concrète qu'ils utilisent pour effectuer ce non-choix, c'est à dire :

- non inscription sur les listes électorales (5 millions – européennes 2019)
- non déplacement en bureau de vote (23,5 millions)
- vote blanc (500.000)
- vote nul (500.000)

4 catégories de non-choisissants que nous devons définitivement regrouper en une seule et même catégorie : les abstentionnistes

Cette clarification n'est pas anodine, car elle fait grimper le pourcentage relatif de l'abstention vers des sommets les plus élevés. Par exemple :

- Européennes 2019 : 57%
- Premier tour des législatives 2017 : 58%
- Second tour des législatives 2017 : 62%

Ces chiffres sans équivoque confirment une tendance lourde, récurrente et désormais indiscutable dans notre pays. Cette tendance est désormais devenue une réalité, et cette réalité, c'est que, non seulement ceux qui rejettent le système oligocratique constituent le groupe citoyen le plus important de France en terme relatif, mais que, en plus, ce groupe détient, et très largement, la majorité absolue.

Il importe désormais de conforter et d'améliorer encore cette réalité abstentionniste à chaque élection en poursuivant les 4 objectifs suivants :

1. Faire en sorte que les tenants du système oligocratique se rendent compte qu'ils sont devenus minoritaires

2. Développer et diffuser dans le grand public l'idée que les représentants élus sont légaux, mais pas légitimes

3. Saper en profondeur le socle de crédibilité des élus oligocratiques, sur la base de l'idée simple que les citoyens ne veulent plus des procédures électorales qu'on leur impose

4. Faire émerger progressivement des candidats porteurs d'un projet de transformation institutionnelle vers une vraie démocratie

Beaucoup de démocrates convaincus partagent globalement ces idées, mais un certain nombre se sent néanmoins irrésistiblement attiré par les urnes à chaque élection (La tentation du « vote-quand-même »), et, à chaque fois pour des raisons circonstancielles plus ou moins sincères, que nous pouvons classer en trois catégories :

• *Le vote particulariste*: caractérisé par le fait d'apporter son suffrage à tel candidat qui proposera une mesure particulière qui lui tient à cœur. C'est un vote sincère mais qui valide de fait le système.

• *Le vote utile*: caractérisé par le fait de voter pour le candidat le moins pire du point de vue du votant. C'est un vote sincère mais qui est fondé sur l'illusion qu'il existe une différence de fond significative entre le candidat A et le candidat B. Or ce n'est qu'une illusion, et le fait que le votant ne s'en rende pas compte le range objectivement dans ceux qui valident le système

• *Le vote d'imposture*: caractérisé par le fait de voter instinctivement pour une famille politicienne dont son imaginaire est imprégné, malgré un discours de façade anti-système. Car c'est bien au pied de l'élection qu'on voit le militant.

Dans les trois cas, ces voix feront défaut au groupe abstentionniste qui est le seul à signifier qu'il refuse volontairement le choix qu'on lui propose.

On nous objecte souvent que le fait qu'un citoyen refuse de se prononcer sur le choix qu'on lui propose/impose ne veut pas dire qu'il rejette le système électoral dans son ensemble.

Cette objection est récurrente et se fonde sur les éléments purement subjectifs ou de ressenti en avançant des raisonnements divers et suggérant que ceux qui ne vont pas voter, ou même ceux qui ne se sont pas inscrits sur les listes électorales (5 millions !), le font pour des raisons indépendantes de leur volonté ou qui n'ont rien à voir avec le rejet de la procédure.

Certains pseudo-analystes suggèrent même que ces abstentionnistes de fait marquent simplement leur non-intérêt pour les procédures oligocratiques et pas leur désaccord, ce qui, de notre point de vue, ne change rien au fait que celui qui n'est pas intéressé par le mode de choix qu'on lui propose retire de fait toute légitimité au choix final qui lui sera imposé une fois validé.

Et c'est sans doute pour cette raison que d'autres analystes, encore plus aléatoires que les précédents, évoquent sans broncher que ces abstentionnistes seraient possiblement des simples d'esprit.

Je n'entrerai pas, pour ma part, dans ce débat byzantin qui ne repose sur aucune base factuelle et ne fait appel qu'à des présomptions, pour ne retenir que l'objectivité des chiffres bruts et le vrai sens des mots qui conduisent à la conclusion que ceux qui refusent de voter signifient bien un refus de la votation telle qu'elle est proposée/imposée par le système en place.

En conséquence je lance donc un appel solennel à l'abstention, sous toutes ses formes, et pour les deux tours de ce scrutin présidentiel, d'une part,

et, d'autre part, j'invite tous les vrais démocrates à rejoindre le collectif dénonciation élection qui vient de se constituer et qui s'est donné pour objectif de porter devant les tribunaux le caractère anticonstitutionnel de la loi sur les parrainages, cette loi illégitime qui transforme l'élection du président de la république au suffrage universel direct (pourtant prévu par la constitution dans son article 6), en véritable farce électorale au profit d'un entregent restreint.

